

Evaluation Nationale des Risques n°2 (ENR 2)

Point d'étape – 12/11/2020

❖ Introduction par Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault

A l'initiative de Monsieur Michel Hunault, Directeur du SICCFIN, cette réunion est organisée comme « point d'étape » du processus engagé dans l'élaboration de l'Evaluation Nationale des Risques de la Principauté de Monaco.

Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault remercie l'ensemble des participants et l'assemblée présente, et décline le programme des travaux de la matinée.

Il met l'accent sur la mobilisation des services de l'Etat, des professions qui auront la tâche pendant cette matinée, d'exprimer à la fois les enjeux de cette évaluation et de refléter la mobilisation de tous. L'objectif est d'identifier l'ensemble des risques et des vulnérabilités, d'en faire état, et de démontrer aux futurs évaluateurs du Comité Moneyval que les acteurs monégasques les maîtrisent au mieux. Ce point d'étape consiste à présenter l'avancement de cet exercice.

Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault, salue la présence de Monsieur le Conseiller de Gouvernement, Jean Castellini, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Robert Gelli, et Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs.

Il remercie également les agents du SICCFIN, pour leur présence, leur implication dans l'ENR 2, et plus généralement, leur investissement au sein de l'Autorité du Supervision.

Il remercie enfin Sébastien Prat et le Cabinet Phoenix pour leur accompagnement dans l'élaboration de cette évaluation nationale des risques, dont les services sont précieux.

Monsieur Hunault, Directeur du SICCFIN, invite Monsieur Castellini à introduire cette matinée de travail.

Partie 1

❖ Intervention de Monsieur Le Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Économie, Jean Castellini

Monsieur le Conseiller Jean Castellini remercie les Présidents, Présidentes, Directeurs, Directrices, et l'ensemble des professionnels présents dans la salle. Il salue par ailleurs l'initiative de Monsieur le Directeur du SICCFIN et ses équipes pour l'organisation de point d'étape.

Il salue également l'investissement de tous dans l'élaboration de l'ENR 2 et de la préparation de la visite du Comité Moneyval.

Il remercie enfin Sébastien Prat, qui a déjà assisté la Principauté dans la mise en place de l'échange automatique d'informations afin de se conformer aux exigences de l'OCDE et de l'Union Européenne.

Jean Castellini salue les différentes autorités monégasques pour leur travail. La CRF monégasque joue un rôle prépondérant et les résultats des analyses avaient fait l'objet d'un rapport qui avait été présenté aux personnes engagées dans la LBC/FT-C en juin 2017.

Jean Castellini fait part de l'objectif de l'ENR : faire état des risques et vulnérabilités pour ensuite apporter des réponses pour se renforcer. Ce rendez-vous témoigne de l'engagement et de la contribution de chaque professionnel dans l'évaluation par Moneyval du dispositif de LBC/FT à Monaco.

Il précise que le Secrétaire d'Etat traitera de la coordination judiciaire dans le Groupe Menaces, groupe qui n'a jamais aussi bien porté son nom. Il salue également la présence de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Patrice Cellario. Il fait à ce titre référence au récent attentat de Nice, qui démontre une nouvelle fois le travail nécessaire dans la lutte contre le financement du terrorisme.

Il salue par ailleurs la présence de représentants des fondations, qui participent à l'ENR 2. Cet exercice sera l'occasion pour elles de préciser les dispositions qu'ils ont mis en œuvre en matière de LBC/FT-C. Dans la précédente ENR, les fondations avaient été visées par le Comité Moneyval. Si elles peuvent représenter un risque, elles sont toutefois très contrôlées à Monaco.

Le travail des institutions, administrations, et de chacun des professionnels de la Place sera de parler d'une seule et même voix, celle de Monaco, pour faire comprendre aux évaluateurs ce qu'est aujourd'hui leur réalité financière et économique. La Principauté a d'ores et déjà pu démontrer que les professionnels ont pu changer, modifier, et améliorer le système bancaire de la Place. D'aucuns pouvaient penser que c'était un défi insurmontable. Mais le dispositif d'échange automatique d'informations a été l'exemple d'une réussite. Pourquoi pas la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ?

L'ENR 2 devra être menée à bien avant l'été. Les contraintes sanitaires n'ont pas permis de rassembler tous les groupes sectoriels mais la majorité est représentée, démontrant l'investissement de chacun. Le challenge technique de la Principauté est qu'elle sera jugée au même titre que de grands Etats, avec des ressources humaines moins importantes.

Monaco comporte des activités particulièrement scrutées par les évaluateurs comme par exemple le Casino. Jean Castellini salue à ce titre la présence de Monsieur Pascal Camia, Directeur de la SBM.

Il salue également Monsieur le Président de la Chambre Immobilière Monégasque, Michel Dotta. La contribution de l'activité immobilière, incluant le bâtiment, la construction, etc. est cruciale dans le budget de l'Etat.

Petit pays, centre financier, Casino, immobilier parmi les plus chers au monde. Voilà pourquoi Monaco peut présenter des risques aux yeux de certains, et il est temps pour la Principauté de démontrer comment les risques sont gérés et contrôlés.

L'ENR 2 n'est qu'une étape pour se conformer aux meilleurs standards internationaux. Cette ENR, qui doit être mise à jour, donnera lieu à des lignes directrices générales et des lignes directrices déclinées par secteur. Ces lignes directrices devront constituer une référence pour répondre aux interrogations de chacun.

Ce point d'étape a pour but de faire de la LBC/FT plus qu'une priorité, une exigence, un souci au quotidien dans les réflexions et actions de tous les acteurs de la Principauté. Pour la LBC/FT, comme pour l'échange automatique d'informations, la régulation n'est pas l'ennemi des affaires. Mais c'est le gage de crédibilité de la Principauté. Chacun sait que l'on peut bâtir une réputation sur du long terme et qu'elle peut être réduite à néant en une fraction de seconde.

Jean Castellini s'attache à rappeler que « *Notre nom, Monaco, est notre marque la plus chère* ». La « *Team Monaco* », comme l'appelle Monsieur Dotta, est retrouvée pour le développement économique, la stabilité, et la réputation du pays.

Les différentes réunions sectorielles organisées se sont aussi traduites par de nouvelles déclarations de soupçon par des professions qui n'en avaient pas ou peu effectuées jusque-là. La majorité des déclarants sont des professionnels du secteur bancaire. Mais d'autres professionnels en comprennent désormais les enjeux et se mettent également à en faire. Cela conforte le lien de confiance que chacun a réussi à établir avec la CRF, le SICCFIN.

Parallèlement, Jean Castellini entend coordonner un Groupe de Travail Transversal, qui définira la Stratégie Nationale de la LBC/FT. La Police, la Justice, chacun aura sa part de travail dans l'ENR 2. Cela mettra en avant la collaboration entre les différents secteurs et administrations. L'ENR ne sera pas suffisante pour communiquer sur l'avenir de la Principauté : il s'agira de réussir cet exercice mais ce ne sera qu'une étape.

Autre étape à laquelle s'attache la Principauté : le projet de loi n°1.008. L'objectif est que ce large travail de concertation, en amont de l'examen par le Gouvernement et le Conseil National, conduise à un vote par l'Assemblée de ce projet de loi d'ici la fin de cette année calendaire, malgré les défis traversés. C'est grâce à

ce dialogue et à la compréhension des enjeux, notamment au regard des obligations pesant sur chaque professionnel, que la confiance de tous sera renforcée.

Jean Castellini remercie une nouvelle fois les intervenants, Sébastien Prat pour son investissement et la qualité de son travail, et Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault, pour son invitation et son action. Ce dernier remercie le Conseiller pour cette introduction et invite Sébastien Prat pour présenter les principales avancées de l'ENR 2.

❖ Etat d'avancement de l'ENR 2 par Monsieur Sébastien Prat, Phoenix Consulting

Sébastien Prat remercie chaleureusement Monsieur le Conseiller, dont les mots le touchent particulièrement. Il est fier de pouvoir accompagner le Gouvernement dans des projets stratégiques pour la Principauté.

Il remercie également le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault, de l'avoir sélectionné pour l'accompagner dans l'élaboration de l'ENR 2 et des lignes directrices qui suivront, ainsi que pour la confiance qu'il accorde au Cabinet Phoenix Consulting.

Il présente la méthodologie de l'ENR 2 et rappelle que cet exercice doit se réaliser à l'échelle nationale. L'analyse portera sur trois axes : le blanchiment de capitaux, auquel les acteurs du secteur privé participeront, l'inclusion financière et le financement du terrorisme, qui seront menés par les Chefs de Pôles du SICCFIN, Messieurs Gualandi et Bergesi.

Concernant l'axe relatif au blanchiment de capitaux, il s'agira d'analyser l'ensemble des menaces et des vulnérabilités. Les menaces sont traduites par la nature de l'activité criminelle et les types d'infractions. Les vulnérabilités quant à elles sont les faiblesses pouvant être exploitées par les menaces. Elles se distinguent entre les vulnérabilités nationales, qui sont notamment l'analyse de l'effectivité des dispositifs législatifs, et les vulnérabilités sectorielles, traduites par l'analyse du secteur privé.

Concernant les acteurs privés, l'idée est d'analyser les risques de BC/FT que peuvent représenter les différentes professions, grâce aux cinq facteurs de risques prévus par la réglementation : les produits et services offerts, les conditions de transactions proposées, les canaux de distributions utilisés, les caractéristiques des clients, et les pays ou zones géographiques.

Il rappelle que 26 secteurs sont concernés, regroupant environ 1500 professionnels de la Principauté. Le calendrier, qu'il projette, s'étale sur 12 mois afin de pouvoir traiter l'ensemble des professionnels. Il évoque une nouvelle réunion qui aura lieu mi-avril pour une pré-conclusion du rapport de l'ENR 2.

Il explique que l'analyse se fait en deux étapes. La première consiste à collecter des données quantitatives et qualitatives par l'intermédiaire de questionnaires élaborés avec les professionnels. Dans un second temps, il s'agira de s'atteler à la rédaction de l'analyse suite à la collecte de données issues des questionnaires envoyés et complétés par chaque acteur.

A l'heure actuelle, une quarantaine de réunions sectorielles a eu lieu. L'idée était d'appréhender les activités concernées et de construire des questionnaires pratiques, adaptés et permettant de collecter des données en étant au plus proche de la réalité professionnelle de chacun. Aujourd'hui, quatre professions ont déjà reçu leur questionnaire et l'analyse des réponses a déjà démarré. Des projets de rapport seront ensuite rédigés, présentés aux professionnels, puis compilés au sein d'une synthèse, qui constituera le rapport final : l'ENR 2.

L'ENR 2 devrait pouvoir être publiée pour le printemps 2021. Des axes d'amélioration seront ensuite dégagés et des propositions de plans d'actions seront émises. Evidemment viendra ensuite la rédaction de lignes directrices.

Enfin, Sébastien Prat présente un exemple type de questionnaire de l'ENR 2. Une partie à gauche présente les questions servant à collecter la donnée. La partie de droite définit chaque question pour préciser la donnée à collecter. Le questionnaire devra ensuite être complété et retourné sous format Excel. Un algorithme permettra ensuite de calculer des métriques pour dégager des tendances. Il précise enfin que le questionnaire est construit de telle sorte que les réponses sont faciles à remplir : trois couleurs sont visibles, à savoir le rouge (le champ est obligatoire), le gris (le champ est non applicable) et le bleu (le champ est facultatif).

Sébastien Prat remercie l'ensemble des participants pour leur participation, leur écoute et leur travail, avant de repasser la parole au Directeur du SICCFIN. Celui-ci le remercie pour ce statut d'avancement et invite le Secrétaire d'Etat, Robert Gelli, à prendre la parole.

❖ **Intervention sur les vulnérabilités nationales, par Monsieur le Secrétaire d'Etat, Robert Gelli**

Un groupe de travail réunit chaque année le SICCFIN et les services de la Police et Michel Hunault rend cet hommage à Monsieur le Secrétaire d'Etat.

Monsieur le Secrétaire d'Etat remercie Michel Hunault pour la tenue de cette réunion malgré le contexte sanitaire ainsi que pour les relations bilatérales entre leurs deux services. Le sujet est important pour Monaco car l'image de la Principauté est en jeu. Cette réunion permet de sensibiliser tous les acteurs du monde économique et financier, et bien au-delà. La liste des acteurs participant à cet exercice est grande et il insiste sur le fait que chacun doit s'impliquer dans la LBC/FT.

Monsieur le Secrétaire d'Etat évoque l'organisation judiciaire de Monaco et notamment l'évolution des mécanismes de blanchiment. Il insiste principalement sur la notion d'effectivité, qui consiste en l'observation des résultats, et sur la notion de négligence, qui se traduit par le non-respect des obligations de vigilance visées par la loi n°1.362 modifiée.

Il insiste également sur la dimension internationale de la criminalité financière. Ainsi, il fait apparaître le fait que le blanchiment se réalise à Monaco mais que l'infraction originelle se commet souvent hors de la Principauté. Dès lors, l'un des enjeux importants est la coopération internationale, et plus particulièrement s'agissant des demandes d'entraide pénale reçues, souvent révélatrices de certains mécanismes. Cela permet de détecter les risques et les menaces. Le travail des professionnels de la Principauté n'est donc pas seulement quantitatif mais également qualitatif.

En tout état de cause, Monsieur le Secrétaire d'Etat est convaincu que cette évaluation, comme le prochain point d'étape, permettront d'avoir une vision plus nette de ce qui est réalisé avec l'ensemble des acteurs.

Monsieur le Directeur du SICCFIN, Michel Hunault, remercie Monsieur le Secrétaire d'Etat pour son intervention et passe la parole au Directeur de la Sureté Publique, Richard Marangoni.

❖ **Intervention sur les vulnérabilités nationales, par Monsieur le Directeur de la Sureté Publique, Richard Marangoni**

Monsieur le Directeur de la Sureté Publique remercie le Directeur du SICCFIN, Monsieur Hunault, pour cette invitation à ce point d'étape.

Il rappelle que depuis 2019, son service est déjà dans l'optique de se préparer à la prochaine évaluation du Comité Moneyval. L'objectif est à son sens double : se conformer aux standards internationaux et demeurer attractif. Cela permet d'adapter les compétences en fonction des objectifs fixés. Les ressources humaines et techniques doivent être mobilisées pour que la Sureté publique présente des résultats à la hauteur des enjeux.

Il relève que les moyens affectés à la lutte contre la délinquance financière ont été renforcés ces dernières années. Le renforcement des ressources a été doublé pour atteindre en début d'années 14 éléments au sein de la Division de Police Judiciaire.

Monsieur le Directeur de la Sureté Publique conclut ses propos en faisant part de son ressenti : les progrès accomplis sont significatifs, et cela tend à se poursuivre.

Monsieur le Directeur du SICCFIN remercie Monsieur le Directeur de la Sureté Publique pour son intervention et invite Madame le Directeur du Budget et du Trésor, Sophie Vatrican, à prendre la parole.

❖ **Intervention sur les vulnérabilités nationales, par Madame la Directrice du Budget, Sophie Vatrican**

Madame le Directeur du Budget et du Trésor, Sophie Vatrican, remercie le Directeur du SICCFIN pour son invitation. Elle fait part du rôle de la Direction du Budget et du Trésor en général, et plus spécifiquement dans l'élaboration de l'ENR 2.

Au sein du Département des Finances et de l'Économie, la Direction du Budget et du Trésor compte 3 secteurs d'activité qu'elle définit à l'assemblée, la Division Budget, la Division « Paye et Retraites », et la Division « Finances », qu'elle détaille.

Concernant son rôle en matière de LBC/FT, la Direction du Budget et du Trésor est membre de la délégation monégasque au Comité mixte de l'Accord monétaire entre la Principauté et l'Union européenne. A ce titre, elle participe au Comité de coordination entre les différents services administratifs ayant des missions de contrôle des activités financières et au Comité de liaison de la LBC/FT et au Groupe de Travail Transversal en vue de préparer la prochaine évaluation Moneyval.

Madame Sophie Vatrican précise enfin que la Direction du Budget et du Trésor est impliquée dans l'ENR 2. A ce titre, elle participe au Groupe de travail n° 2 sur les vulnérabilités nationales qui évalue les mécanismes de défense et de réaction disponibles pour lutter contre le blanchiment de capitaux.

Monsieur le Directeur du SICCFIN remercie Madame Vatrican, dont l'intervention témoigne de l'exigence et de la réglementation, la régulation, et de la surveillance du secteur financier.

❖ Intervention sur les vulnérabilités nationales, par Messieurs Jean-Marc Gualandi et Eric Bergesi

Michel Hunault remercie l'ensemble des agents du SICCFIN pour leur travail au quotidien. L'intervention des agents du SICCFIN, à qui le Directeur du SICCFIN passe la parole, témoigne de la transversalité et de l'implication de l'ensemble de la Principauté.

Le Responsable du Pôle Juridique du SICCFIN, Monsieur Jean-Marc Gualandi, remercie l'ensemble des professionnels réunis lors de cette matinée et salue la présence de tous les intervenants. Il remercie également les équipes des différentes administrations pour leur investissement.

Il relève des changements notables dans les mentalités par rapport à l'ENR 1. Comme le démontre cette matinée, le nombre de participants a aujourd'hui largement augmenté et la volonté de participer à l'ENR 2 est nettement plus visible.

Monsieur Jean-Marc Gualandi, qui pilote les travaux du Groupe 2 de l'ENR relatif aux vulnérabilités nationales, rappelle que, dans ce groupe, n'interviennent que des représentants de l'Administration (Direction des Services Judiciaires, Direction du Budget et du Trésor, Direction de l'Expansion Economique, Section des Enquêtes Financières de la Sûreté Publique et SICCFIN). Il rappelle toutefois que le processus ENR nécessite l'implication active de l'ensemble des acteurs de la place financière, secteurs privé et public.

Jean-Marc Gualandi détaille les différentes variables afin que l'assemblée en prenne connaissance, parmi lesquelles la qualité de la politique et de la stratégie de la LBC/FT, la qualité des contrôles aux frontières, l'efficacité de la coopération internationale, la disponibilité de sources d'informations fiables ou encore la disponibilité et l'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs.

Dans le cadre de ces travaux, 22 variables au total sont examinées selon la méthodologie Banque Mondiale. En fonction de l'analyse tenue sur chaque variable, une note est affectée. Les différentes notations permettent en dernier lieu de donner une vision globale des risques existant et à fortiori, des secteurs à risques sur lesquels la Principauté devra se pencher. Ces analyses permettront aussi de mettre en place les mesures nécessaires pour atténuer les risques. C'est ce qui permettra à Monaco de ne pas retourner sur les listes internationales.

Il remercie une nouvelle fois l'ensemble des invités et passe la parole à Monsieur le Chef de Pôle Enquêtes, Eric Bergesi.

Eric Bergesi remercie Jean-Marc Gualandi pour cette présentation ainsi que l'ensemble des participants pour leur présence et leur participation dans l'ENR 2. Il présente les travaux et les objectifs du Groupe 1 consacré aux menaces. Il rappelle que l'objectif de son groupe est de mesurer la menace sous trois vecteurs principaux :

- Identifier les menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et les comprendre en termes de type d'infraction sous-jacente, d'origine et de secteur d'activités ;
- Collecter de manière systématique les données pour l'évaluation des menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- Analyser les menaces transfrontalières provenant de juridictions étrangères.

Le but pour ce groupe est donc de caractériser la menace au niveau national, ainsi que son évolution, définir le niveau de menace par secteur d'activité, et enfin définir le niveau de menace national. Eric Bergesi fait également le parallèle des menaces avec la crise sanitaire actuelle, qui renforce l'attention à porter aux secteurs pour lesquels les besoins de liquidités sont plus importants que d'autres.

Il remercie l'assemblée pour son écoute et Monsieur Hunault pour la confiance qu'il lui accorde, avant de lui repasser la parole pour clore cette première partie de matinée.

A l'issue de cette première partie des travaux, en guise de cérémonie, la Médaille d'Honneur est remise par Michel Hunault à Monsieur Eric Bergesi. L'occasion pour le Directeur du SICCFIN de remercier à nouveau le Chef du Pôle Enquêtes, mais aussi les « déclarants » SICCFIN, qui concourent dans un esprit de confiance et de coopération.

Partie 2

Dans le cadre de cette matinée consacrée à l'ENR 2, Monsieur Hunault invite pour une table ronde, en les remerciant de leur présence, des personnalités de la Place financière à s'exprimer sur l'importance de la démarche exigeante de cette ENR. L'occasion de saluer aussi la présence du Président de l'AMAF, Etienne Franzi, dont les membres seront les premiers à prendre la parole dans cette seconde partie.

❖ L'analyse des vulnérabilités sectorielles

Concernant le secteur bancaire, plusieurs représentants ont eu l'occasion de prendre la parole. Quand Agnès Falco, d'UBS, évoque les Compliance Officers et le changement de mentalité notable de la clientèle et des professionnels, Sérène El-Masri, d'UBP, évoque la qualité du dispositif réglementaire, l'efficacité de la coopération entre les institutions nationales et enfin la transparence et le dialogue entre celles-ci et le système bancaire. Hervé Ordioni, d'Edmond de Rothschild, fait part de l'image qu'il a de Monaco : un « club » où seuls les représentants correspondant aux critères de la Place peuvent entrer. Pour conclure, Alain Ucari, de Pictet, fait part de l'engagement de l'AMAF et de Monsieur le Président Etienne Franzi pour mettre à disposition les ressources nécessaires au bon déroulement de cet exercice national. Il salue aussi la qualité du questionnaire dont il a pu prendre connaissance au cours de la réunion technique qui s'est tenue : les formulaires permettront de saisir l'ensemble des réalités professionnelles dans le secteur bancaire en Principauté.

Tenant au secteur immobilier, le Président Michel Dotta fait part du risque réputationnel et du risque de négligence existant. L'immobilier de revente à Monaco représente près de 400 ventes en moyenne. Or, il y a à ce jour entre 150 et 160 cabinets immobiliers, ce qui se traduit par près de 2,5 ventes annuelles par cabinet. Le montant des ventes peut donc être surprenant pour les évaluateurs, mais il lui est important de rappeler que la Chambre Immobilière Monégasque est une fédération structurée et disponible. Les informations et formations sont largement diffusées, amoindrissant le risque grâce à des professionnels avertis sur leurs obligations réglementaires. Il entend que cette diffusion soit faite également pour d'autres professionnels, à l'instar des marchands de biens, afin que le risque potentiel soit maîtrisé dans tous les secteurs liés à l'immobilier.

Le Directeur du Casino, Pascal Camia décrit les problématiques rencontrées dans le secteur du Casino et les actions effectuées pour y remédier. Il insiste sur le renforcement du dispositif de LCB/FT, qui amène les équipes du Casino à travailler avec le SICCFIN d'une manière très coopérative et très étroite. Les Casinos de Monaco voient la relation avec le SICCFIN comme un partenariat pour mettre en place les meilleures procédures, la meilleure connaissance client, une bonne analyse des risques et sa cartographie correspondante. L'ENR 2, les visites de Moneyval, la compréhension par le SICCFIN des activités jeux sont autant d'atouts pour assurer une lutte anti-blanchiment efficace et valoriser l'image de la Principauté dans ce secteur.

Monsieur le Président de l'AMCO, Jean-Philippe Ory, fait écho aux discours précédents : l'ENR 2 peut apparaître comme un exercice difficile mais c'est l'apport de chacun qui contribuera au succès de ce projet pour tous. Il réaffirme son engagement et celui de l'AMCO pour prendre les mesures nécessaires à la mise en conformité de la Principauté avec les meilleurs standards internationaux. Et cela pourrait d'ores et déjà passer par une plus grande représentativité auprès des entreprises professionnelles non financières désignées, à l'instar des agents immobilier ou encore des professionnels du yachting.

Monsieur le Président de la FEDEM, Philippe Orтели, affirme au nom de ses adhérents la prise de conscience au sein des 30 syndicats de professionnels qu'il préside et la volonté partagée de participer à promouvoir de la

Principauté de Monaco. Certains sont concernés et déjà avertis, pour d'autres, le travail et la réflexion ne sont pas encore développés. Mais le changement de paradigme actuel, qu'il assimile à un renversement de la preuve dans les transactions financières, fait écho au changement entrepris, dans une démarche positive de mise en conformité. Il incite donc à accompagner chaque professionnel dans ses rapports commerciaux avec ses clients, comme le fait Monsieur Claude Cardone dans le secteur des bijoutiers. Ce dernier, Président de la Chambre Monégasque de la Joaillerie et de l'Horlogerie, confirme cet état d'esprit et cette prise de conscience. Il insiste aussi sur les professionnels pouvant représenter un risque, qui ne sont pas toujours les entreprises générant le plus de volume.

Monsieur Daniel Coheur, de Tokeny Solutions, représentant du secteur des cryptoactifs, fait état de l'évolution des technologies. Il entend apporter son expérience pour permettre à la Principauté de se placer au premier rang des leaders en la matière. Benjamin Aouizerat, responsable du Pôle crypto du SICCFIN, rappelle le contexte juridique entourant ce domaine et les évolutions à venir, soutenues par le contexte international et les autorités nationales. Le SICCFIN a créé le Pôle crypto en prévision du contrôle à assurer sur les opérations impliquant les cryptoactifs pour anticiper les risques pouvant émaner des structures impliquées dans des transactions de ce nouveau type d'actifs.

Michel Hunault remercie l'ensemble des représentants des différents secteurs pour leur précieuse intervention. Et comment évoquer l'ENR 2 sans laisser place au défi des cryptomonnaies ? Michel Hunault remercie également Monsieur Benjamin Aouizerat, Chef du Pôle Crypto, pour sa compétence et les actions très concrètes engagées.

❖ L'évolution de la réglementation par l'examen et le vote du projet de loi n°1.008

Le Conseil National, représenté par le Conseiller National et Président de la Commission de Législation, Maître Thomas Brezzo, indique que le projet de loi n° 1.008, renforçant le dispositif de LBC/FT-C devrait être voté le 16 décembre prochain, lors d'une séance qui lui sera exclusivement consacrée. Il relève que le sujet du registre des bénéficiaires effectifs fait encore débat et sera traité lors de cette séance. Ce projet de loi permettra d'être parfaitement en adéquation avec les standards internationaux, en transposant la V^{ème} Directive anti-blanchiment.

Il évoque enfin la prise de conscience à Monaco quant à la nécessité de renforcer le dispositif actuel de LBC/FT. Chaque représentant des secteurs assujettis a été invité à des entretiens pour participer à l'élaboration de cette nouvelle réglementation. Chacun a pu apporter des spécificités permettant à la Place monégasque de maintenir son identité tout en adaptant sa législation à la réglementation imposée par la V^{ème} Directive.

Propos conclusifs

Ce point d'étape avait pour but de faire de la LBC/FT plus qu'une priorité, une exigence, un souci au quotidien dans les réflexions et actions de chacun.

Ce rendez-vous, réunissant plus d'une centaine de professionnels à l'initiative du Directeur du SICCFIN, Monsieur Michel Hunault, témoignait de l'engagement de chacun et de la contribution de chaque professionnel en vue de l'évaluation de la Principauté par Moneyval. L'occasion d'encourager chaque acteur de la Place à considérer la conformité et la régulation, non pas comme l'ennemi des affaires, mais comme un levier concurrentiel, un gage de confiance et de crédibilité et une plus-value pour la réputation de la Principauté.

Un prochain point d'étape aura lieu le 15 avril 2021 afin de faire un nouvel état d'avancement de ce projet national. D'ici là, l'ensemble des secteurs financiers, immobiliers, Casino, Yachting, etc. travailleront à répondre aux questionnaires élaborés conjointement sous l'égide des équipes du SICCFIN avec le Cabinet Phoenix Consulting, et dont l'élaboration et les réponses seront une condition de la crédibilité de cette ENR 2.

Remerciements

Monsieur le Conseiller de Gouvernement, Jean Castellini,
Monsieur le Secrétaire d'Etat, Robert Gelli,
Madame la Procureur Général, Sylvie Petit-Leclair,
Madame la Directrice du Budget et du Trésor, Sophie Vatrican,

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Patrice Cellario,
Monsieur le Directeur de la Sureté Publique, Richard Marangoni,
Monsieur le Président de la Chambre Immobilière Monégasque, Michel Dotta,
Monsieur le Président de la FEDEM, Philippe Ortelli,
Monsieur le Directeur Général de la SBM, Pascal Camia,
Madame le Secrétaire Général de la Commission de Contrôle des Activités Financières, Magali Vercesi,
Madame la Trésorière de la Croix-Rouge, Bettina Ragazzoni,
Monsieur Sébastien Prat (Phoenix Consulting)
Madame Agnès Falco (UBS)
Madame Sérène El-Masri (UBP)
Monsieur le Président de la Commission LCB/FT de l'AMAF, Alain Ucar
Monsieur le Président de la Commission pour la Promotion de la Place, Hervé Ordioni
Monsieur le Président de l'AMCO, Jean-Philippe Ory
Monsieur le Président de la FEDEM, Philippe Ortelli
Monsieur le Président de la Chambre Monégasque de la Joaillerie et de l'Horlogerie, Claude Cardone
Monsieur Daniel Coheur, Tokeny Solutions
Monsieur le Président de la Commission de la Législation du Conseil National, Thomas Brezzo
Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents,
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et messieurs, professionnels présents à ce point d'étape.